

NOUVEAU PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE

DaDIOP

5^{ème}

OCTOBRE 2010

Table des matières

Chapitres et leçons	Titres	Pages
	INTRODUCTION GENERALE	3 - 3
Chapitre I	Citoyenneté et vie sociale	
<i>Leçon 1</i>	<i>Vivre en société (respect des lois et des règles, le devoir de responsabilité, l'amour du travail bien fait) (2h)</i>	4 - 6
<i>Leçon 2</i>	<i>Citoyenneté et solidarités (participation à la vie de la cité, protection de l'environnement et du patrimoine, sécurité individuelle et collective) (2h)</i>	7 - 9
Chapitre II	Organes et structures déconcentrés et décentralisés	
<i>Leçon 3</i>	<i>Evolution de l'organisation administrative du Sénégal de 1960 à nos jours (insister sur les notions de décentralisation et de déconcentration) (2h)</i>	11 - 20
<i>Leçon 4</i>	<i>L'Arrondissement : structure et organisation (1h)</i>	21 - 22
<i>Leçon 5</i>	<i>Le Département : structure et organisation (1h)</i>	23 - 26
<i>Leçon 6</i>	<i>La Région : structure et fonctionnement (2h)</i>	27 - 30
Chapitre III	Paix et solidarité	
<i>Leçon 7</i>	<i>La paix, facteur de progrès (2h)</i>	31 - 34
<i>Leçon 8</i>	<i>La solidarité nationale : formes et manifestations (2h)</i>	35 - 37
	<i>La solidarité internationale : formes et manifestations (3h)</i>	38 - 40
<i>Leçon 9</i>	Taxonomie de Bloom	41 - 41

NB Le professeur dispose d'un crédit annuel de 6 heures qu'il pourra consacrer aux activités de consolidation

INTRODUCTION GENERALE

L'Education Civique nous apprend ce que doit savoir le citoyen sur le fonctionnement de la république dans laquelle il vit. Exemple, ce qui concerne les impôts, la justice, la police, la violence, ses relations avec les autres. Surtout que nous vivons dans un système appelé « Démocratie » où les citoyens ont tous le droit de participer au fonctionnement de la république car chaque citoyen est détenteur d'une partie de la souveraineté politique. Donc l'enseignement de l'Education Civique est nécessaire pour une meilleure implication du citoyen dans les affaires de sa cité.

Au Sénégal le programme d'Education Civique de la classe de 5^{ème} comprend trois Chapitres :

- Dans le chapitre intitulé « citoyenneté et vie sociale », apparaît le rapport entre le citoyen et la société. Là, nous avons deux concepts indissociables car le citoyen ne peut pas être exclu de la société et il n'y a pas de société sans citoyen.
- Dans le deuxième chapitre, intervient une politique de décentralisation qui correspond à l'attribution d'une certaine autonomie à des collectivités locales. Celles-ci s'administrent librement par des conseils élus sous le contrôle de l'Etat. Ainsi cette politique constitue un dispositif institutionnel de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit.
- Dans le contexte actuel de crise et de conflits, la solidarité s'impose d'autant plus que l'une des causes principales des conflits dans le monde réside dans les inégalités et leur corollaire ; la pauvreté. Aider les pays en difficulté est donc un moyen de contribuer au maintien de la paix dans le monde.

Aujourd'hui, la pédagogie repose sur le concept APC (Approche Par les Compétences). Une compétence de cycle, c'est ce que l'élève doit retenir à la fin d'un cycle (par exemple de 6^{ème} à la 3^{ème}). A la fin de cycle, l'élève doit mobiliser un ensemble de ressources de savoir faire, de savoir être en vue de résoudre un besoin ponctuel. Mais le contenu n'est pas exclu de l'Approche Par les Compétences. Quelque soit la démarche d'une leçon, il faut impérativement un contenu. C'est pourquoi je vous propose sous forme de leçons ce programme. Il s'agit d'un modeste travail loin d'être exhaustif, et pour ceci je lance un appel aux collègues de bien vouloir m'adresser leurs remarques et suggestions pour améliorer ce fascicule.

Chapitre I : CITOYENNETE ET VIE SOCIALE

Leçon 1

VIVRE EN SOCIETE

(Respect des lois et des règles, le devoir de responsabilité, l'amour du travail bien fait) (2h)

INTRODUCTION

La société, c'est un ensemble de personnes vivant d'une façon **organisée** et **structurée** par des **institutions** et des **conventions**. Ceci suppose que vivre en société, c'est vivre ensemble. La vie en société implique le respect des lois et des règles, le devoir de responsabilité et l'amour du travail bien fait.

I – LE RESPECT DES LOIS ET DES RÈGLES

La société, c'est un ensemble de personnes vivant d'une façon **organisée** et **structurée** par des **institutions** et des **conventions**. Ces individus connaissent des intérêts pouvant être différents voire opposés ; ce qui installe **les conflits d'intérêts** dans la société. Et c'est parce que les conflits d'intérêts existent que les lois sont nécessaires. Une loi, c'est une règle qui organise la vie dans la société et qui prévoit des sanctions en cas de désobéissance. Le respect des lois et des règles rend la société **stable** et **organisée**.

II – LE DEVOIR DE RESPONSABILITÉ

Il est de la responsabilité de tous de donner aux citoyens les outils leur permettant de construire du sens et de devenir acteurs de leur vie en société.

Ainsi tout citoyen doit se sentir responsable de la bonne marche de la société. C'est le devoir de responsabilité. Cette responsabilité concerne tous les secteurs de la vie sociale. Tout individu doit toujours se dire que « **sans moi rien ne marche** » ou bien « qu'est-ce que je peux faire pour que ça marche mieux ? »

Pour cela, la présence de tout individu est obligatoire dans les réunions et dans les actions collectives (reboisement, set-setal).

III – L'AMOUR DU TRAVAIL BIEN FAIT

De nos jours où tout va vite, où tout doit être fait rapidement, où on manque de temps pour tout faire , intervient une loi qui devrait être adoptée par tout le monde. Il s'agit de **l'amour du travail bien fait** qui rend fier et surtout qui ouvre les portes de la **réussite** et du **succès**. Pour effectuer un travail bien fait, il faut respecter les règles du travail qui reposent sur le sérieux, l'honnêteté et l'engagement et allient la perfection et la beauté. Celui qui effectue son travail avec **amour** et dans un **souci de perfectionner**, a toutes les chances de son côté pour atteindre ses buts.

CONCLUSION

La vie en société nécessite beaucoup de cohésion et beaucoup d'harmonie. C'est pourquoi tout individu doit se conformer aux lois et aux règles établies dans la société.

□□□□□□□□

1 - Qu'est-ce qu'une société?

2-Qu'est-ce qu'une loi?

3 - Pourquoi une société a-t-elle besoin de lois ?

4 – Qu'est-ce que c'est le devoir de responsabilité ?

é

Leçon 2 : CITOYENNETE ET SOLIDARITE

(Participation à la vie de la cité, protection de l'environnement et du patrimoine, sécurité individuelle et collective) (2h)

INTRODUCTION

Dans la vie sociale, la citoyenneté implique la solidarité car la citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille, pour un groupe d'être reconnu comme membre d'une cité (aujourd'hui d'un Etat). Quant à la solidarité, elle a pour objectif de réduire les inégalités entre les citoyens dans tous les domaines (revenus, travail, santé....) et de préserver la cohésion sociale. Le rapport existant entre la citoyenneté et la solidarité repose sur la participation à la vie de la cité, sur la protection de l'environnement et du patrimoine et sur la sécurité individuelle et collective.

I – LA PARTICIPATION A LA VIE DE LA CITE

Dans l'antiquité, la cité est une communauté de citoyens, entièrement indépendante et régie par des lois. Aujourd'hui la cité est remplacée par l'Etat. Le citoyen est une personne qui relève de l'autorité et de la protection d'un Etat et par suite jouit de droits civiques et de devoirs envers cet Etat. Le respect de ces droits et devoirs intègre le citoyen dans la cité ou au sein de l'Etat. C'est la participation à la vie de la cité qui est réglementée et codifiée par des textes (la constitution) ou par des pratiques (bois sacré). L'un des droits que le citoyen doit respecter, c'est participer à la vie politique de la cité. Mais participer au vote n'est pas la seule façon de s'impliquer dans la vie de la cité. L'appartenance à un parti politique, l'adhésion à un syndicat, la vie associative, entre autres, sont aussi des moyens privilégiés d'être acteur dans sa ville. Le citoyen doit également participer à des actions collectives en signant des pétitions, en participant à des forums citoyens, à des comités et des conseils de quartiers, en s'informant et en étant bénévole.

II – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PATRIMOINE

1 – LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est un ensemble des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes.

L'idée d'une dégradation de l'environnement est devenue majoritaire à la fin XX^e siècle. Tous les éléments constituant l'environnement sont touchés par les activités humaines : il y a l'érosion des sols, la pollution des eaux et celle de l'air qui entraîne le réchauffement climatique. La sur chasse et la sur

pêche sont facteurs de menaces sur plusieurs espèces. La déforestation entraîne une baisse significative de la flore. Et par conséquent, la dégradation de l'environnement a des effets importants sur la santé humaine et la qualité de vie des populations. En réponse à la croissance des impacts négatifs sur l'environnement, des lois ont été élaborées pour réduire les répercussions néfastes de l'activité humaine sur l'environnement. Ainsi des moyens techniques ont été développés pour adapter les méthodes industrielles aux impacts négatifs de l'activité humaine sur l'environnement. Ensuite des normes de production et de gestion sont appliquées aux volumes croissants d'émissions polluantes. Dans ce combat, chaque citoyen est invité à ne pas jeter des ordures (papiers, cartons, sacs, plastiques), et à faire attention au gaspillage de l'eau et du papier pour préserver les forêts.

2 – LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Le patrimoine est un ensemble de richesses héritées du passé. Il y a plusieurs types de patrimoine :

- Le patrimoine naturel, c'est l'ensemble des richesses floristiques, faunistiques, paysagères d'un territoire ainsi que toutes les ressources naturelles comme l'air et l'eau.
- Le patrimoine historique, c'est tout ce qui apporte un témoignage sur l'histoire d'un lieu ou d'un peuple. Il comprend le patrimoine matériel (sites et monuments) et le patrimoine immatériel (religions et croyances).
- Le patrimoine culturel, c'est toutes les œuvres artistiques (chansons et danses) et les traditions (contes et légendes). Il s'illustre également à travers la langue parlée, les hymnes nationaux et les fêtes.

La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation, sont d'intérêt général. Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine dans lequel il vit. Ceci signifie que cette protection dépend de la collectivité mais également de chacun d'entre nous. Donc protéger le patrimoine, c'est œuvrer à sa conservation.

III – LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

La sécurité individuelle et collective relève de la protection de l'environnement et du patrimoine. Ceci veut dire que si l'environnement et le patrimoine sont protégés, les êtres sont sécurisés. Plusieurs risques

compromettent la sécurité individuelle et collective : les changements climatiques et la pression humaine sur l'environnement, les catastrophes naturelles et la raréfaction des ressources (eau, nourriture, énergie) entraînent l'insécurité alimentaire, humanitaire et énergétique. D'autre part les conflits armés ont des conséquences irréversibles sur les écosystèmes.

CONCLUSION

Tout citoyen a le droit et le devoir de participer activement à la vie de la cité. Pour qu'une cité soit stable, l'environnement et le patrimoine doivent être protégés Comment définir la citoyenneté ?

Evaluation

- Quels rôles un citoyen peut-il jouer dans la société ?
- Quel est le statut juridique d'un citoyen ?
- Quelles sont les valeurs attachées à la citoyenneté ?
- En quoi la citoyenneté est-elle la manifestation d'une identité commune ?
- La citoyenneté n'est-elle aujourd'hui qu'une citoyenneté juridique ?
- Pourquoi la citoyenneté est-elle toujours en construction ?

Le citoyen dans la cité

- **La citoyenneté**
 - Qui est citoyen ?
 - Qu'est-ce que la citoyenneté ?
- **Les participations à la vie de la cité**
 - Voter
 - Etre élu
 - S'engager dans un parti politique
 - Adhérer à un syndicat
 - Participer à une association
 - Des actions collectives et des actes quotidiens
- **Quelques enjeux de la vie citoyenne**
 - Citoyenneté et démocratie
 - Citoyenneté et société

Chapitre II : ORGANES ET STRUCTURES DECONCENTRALISEES ET DECENTRALISEES

Leçon 3

EVOLUTION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SENEGAL DE 1960 A NOS JOURS

(Insister sur les notions de décentralisation et de déconcentration) (2h)

INTRODUCTION

Au Sénégal, la mise en œuvre d'une politique de **décentralisation** et de **déconcentration** est antérieure à l'indépendance survenue en 1960. Elle remonte en réalité au XIX^{ème} siècle avec l'érection en communes de plein exercice des villes de Gorée et de Saint-Louis (1872), Rufisque (1880) et Dakar (1887). Cette politique s'est approfondie avec la réforme de 1972 qui réorganise l'administration territoriale et rapproche les populations du pouvoir central.

I – LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES DU SENEGAL INDEPENDANT

En **1960**, le premier découpage administratif issu de l'indépendance avait mis en place sept régions (le Cap-Vert, Thiès, Diourbel, la région du fleuve, le Sénégal oriental, la Casamance et le Sine Saloum), 27 départements, 85 arrondissements, 34 communes et villages, dirigés respectivement par des gouverneurs, des préfets, des sous-préfets, des maires et des chefs de village. C'est la réforme de Valdiodio Ndiaye ministre de l'intérieur.

Le **1^{er} Février 1972**, une deuxième réforme introduite par Jean Collin et adoptée par l'assemblée nationale, apporte de profondes modifications. Cette réforme crée les communautés rurales en mettant l'accent sur trois aspects :

- La déconcentration
- La décentralisation
- La participation responsable

En **1976**, le détachement de Louga de la région de Diourbel fait du Sénégal 8 régions, 30 départements 90 arrondissements 35 communes et 256 communautés rurales. Avec la réforme de **1984**, le Sénégal compte 10 régions avec la naissance de Fatick et de Kaolack à partir du Sine Saloum et de celle de Ziguinchor et de Kolda partir de la Casamance.

En, **2002**, avec l'érection de Matam en région, le Sénégal compte 11 régions.

En **2008**, l'érection des départements de Kaffrine, Kédougou et Sédhiou en régions amène le Sénégal à 14 régions, 45 départements, 133 arrondissements, 46 communes d'arrondissements, 113 communes de villes, 370 communautés rurales et 17835 villages.

Découpage administratif du Sénégal actuel

MISE A JOUR DECRET MAI 2007 : Trois nouvelles régions ont été créées au Sénégal. La région de Kédougou (réduisant ainsi la région de Tambacounda), la région de Sédhiou (réduisant ainsi la région de Kolda) et la région de Kaffrine (réduisant ainsi la région de Kaolack). Le nombre de départements ne change pas mais le nombre de régions sénégalaises est donc porté à 14. Les départements transformés en région sont indiqués dans le tableau ci-dessous avec un **arrière-plan noir**.

Régions	Départements	Communes	Arrondissements	Communautés rurales
Dakar	Dakar	Dakar	Almadies - Dakar-Plateau - Grand Dakar - Parcelles Assainies	
	Guediawaye	Guediawaye	Guediawaye	
	Pikine	Pikine	Dagoudane - Niayes - Thiaroye	
	Rufisque	Bargny Diamniadio Rufisque Sébikotane	- Rufisque - - Sangalkam	Sangalkam - Yène
Diourbel	Bambey	Bambey	Baba Garage	Baba Garage - Dinguiraye - Keur Samba Kane
			Lambaye	Gawane - Lambaye - Ngogom - Réfane
			Ngoye	Dangalma - Ndongol - Ngoye - Thiakar
	Diourbel	Diourbel	Ndindy	Dankh Sène - Gade Escale - Keur Ngalgou - Ndindy - Taiba Moutoupha
			Ndoulou	Ndoulou - Nghé - Patar - Tocky-Gare - Touré Mbonde
	Mbacke	Mbacke	Kael	Darou Salam Typ - Dendey Gouyegui - Kael - Madina - Ndioumane Taiba - Thiékène - Touba Mboul
			Ndame	Ngabou Dalla - Missirah - Nghoye - Touba Fall - Touba Mosquée
			Taïf	Sadio - Taïf
Fatick	Fatick	Diofior - Fatick	Diakhao	Diakhao - Diaoulé - Mbéllacadio - Ndiob
			Fimela	Djilasse - Fimela - Loul Séssène - Palmarin Facao
			Niakhar	Ngayokhème - Niakhar - Patar
			Tattaguine	Diarrère - Diouroup - Tattaguine
	Foundiougne	Foundiougne - Passy - Sokone	Djilor	Diossong - Djilor
			Niodior	Bassoul - Dionewar - Djirnda
			Toubacouta	Keur Saloum Diané - Keur Samba Guèye - Nioro Allassane Tall - Toubacouta
	Gossas	Gossas Guinguiné	- Colobane	Colobane - Mbar
			Mbadakhouné	Gagnick - Ndiago - Mbadakhouné -

				Ngathe Naoudé
			Ouadiour	Ourour - Ndiéné Lagane - Ouadiour - Patar Lia
Kaolack	Kaffrine	Birkelane - Kaffrine - Malem Hodar	Birkelane	Birkelane - Mabo - Mboss - Ndiognick
			Maka-Yop	Gainte Pathé - Ida Mouride - Lour Escale - Maka-Yop - Ribot Escale - Saly Escale
			Malem Hodar	Boulel - Darou Minam 2 - Djanké Souf - Gniby - Kahi - Malem Hodar - Ndoum Ngainthe
			Nganda	Diokoul Mbelbouck - Kathiotte - Médinatoul Salam II - Nganda
	Kaolack	Gandiaye Kahone Kaolack Ndoffane	- Koumbal	Keur Maka - Latmingué - Thiaré
			- Ndiédieng	Keur Socé - Ndiaffate - Ndiédieng
			Sibassor	Dya - Ndiebel - Thiomby
	Nioro du rip	Nioro du rip	Médina Sabakh	Kayemor - Médina Sabakh - Ngayène
			Paoscoto	Gainthe Kaye - Paoscoto - Prokhané - Taïba Niassène
			Wack Ngouna	Keur Maba Diakhou - Keur Madiabel - Ndramé Escale - Wack Ngouna
Kolda	Kolda	Kolda	Dabo	Bagadadji - Coumbacara - Dabo - Mampatim - Salikégné
			Dioulacolon	Dioulacolon - Médina El Hadj - Saré Bidji - Tankanto Escale
			Médina Yoy Foulah	Fafacourou - Médina Yoro Foulah - Ndorma - Pata
	Sédhiou	Goudomp - Bounkiling Sédhiou	Bounkiling	Bona - Bounkiling - Diaroumé - Ndiamacouta
			Diattacounda	Diattacounda - Djibanar - Samine Escale
			Diendé	Bambali - Dianah Malari - Diendé - Djirédji - Sakar
			Djibabouya	Benet-Bijini - Djibabouya - Sansamba
			Tanaff	Kalibantang - Karantamba - Niagha - Simbandi Brassou - Tanaff
	Vélingara	Vélingara	Bonconto	Bonconto - Linkéring - Médina Gounass - Sinthiang Koundara
			Kouankané	Kandia - Kouankané - Némataba - Saré Coly Salé
			Pakour	Ouassadou - Paroumba
Louga	Kébémér	Kébémér	Darou Mousty	Darou Marnane - Darou Mousty - Mbadiane - Ndoyenne - Sam Yabal - Touba Mérina
			Ndande	Bandègne Ouolof - Diokoul Diawrigne - Kab Gaye - Ndande - Thieppe
			Sagatta	Géoul - Kanène Ndiob - Loro - Sagatta Fall
	Linguère	Dahra Linguère	Barkedji	Gassane - Barkédji - Thiargny - Thiel
			Dodji	Dodji - Labgar - Ouarkhokh
			Sagatta Dioloff	Boulal - Déali - Sagatta Dioloff - Thiamène Djolof
			Yang Yang	Kamb - Mbeuleukhé - Mboula - Tessékéré Forage
	Louga	Louga	Coki	Coki - Ndiagne - Pété Ouarack - Thiamène Cayor
			Keur Momar Sarr	Keur Momar Sarr - Syer - Gandé - Nguer Malal

			Mbediène	Kelle Guèye - Mbédiène - Nguidillé - Niomré
			Sakal	Léona - Nguène-Sarr - Sakal
Matam	Ranérou-Ferlo	Ranérou	Vélingara	Vélingara - Lougré-Thiolly - Ranérou
	Kanel	Kanel - Semmé - Waoundé	Orkadiéré	Aouré - Bokiladji - Orkadiéré
			Sinthiou Bamambé	Sinthiou Bamambé - Wourour Sidy
	Matam	Matam Ourosogui Thilogne	- Agnam-Civol	Agnam-Civol - Dabia - Oréfondé
			Ogo	Bokidiawé - Nabbadji Civol - Ogo
Saint-Louis	Dagana	Dagana Richard Toll - Rosso-Sénégal	- Mbane	Gaé - Mbane
			Ross-Béthio	Ross-Béthio
	Podor	Golléré Ndoum Podor	Cas-cas	Aéré-Lao - Mboumba - Madina-Ndiatbé
			- Gamadji Sarré	Dodel - Gamadji Sarré - Guédé Village
			Saldé	Galoya Toucouleur - Pété
			Thillé Boubacar	Fanaye - Ndiayène Pendao
	Saint-Louis	Saint-Louis	Rao	Gandon - Mpal
Tamba Counda	Bakel	Bakel	Bala	Bani Israël - Dougue - Kothiary
			Diawara	Ballou - Gabou - Moudéry
			Goudiry	Goudiry - Koulour
			Kéniaba	Gathiary - Madina Foulbé - Sadatou
			Kidira	Belé - Sinthiou Fissa
	Kédougou	Kédougou-Salémata-Saraya	Bandafassi	Bandafassi - Tomboronkoto
			Fongolembi	Dimboli - Fongolembi - Médina Baffé
			Salémata	Sakatély - Salémata
			Saraya	Khossanto - Missirah Sirimana - Saraya
	Tambacounda	Tambacounda	Koumpentoum	Bamba Thialène - Koumpentoum - Kouthiaba Wolof - Malem Niani
			Koussanar	Koussanar - Sinthiou Malèm
			Makacoulibantang	Kahène - Makacoulibantang - Ndogo Boubacar
			Missirah	Dialacoto - Missirah - Nette Boulou
Thiès	Mbour	Joal-Fadiouth Mbour Nguékhokh Thiadiaye	- Fissel	Fissel - Ndiagianiao
			- Séssène	Nguéniène - Sandiara - Séssène
			- Sindia	Malicounda - Sindia
	Thiès	Khombole Pout - Thiès	Keur Moussa	Diender Geudj - Fandène - Keur Moussa
			- Notto	Notto - Tassette
			Thiénaba	Ndiayène Sirakh - Ngoudiane - Thiénaba - Touba Toul
	Tivaouane	Méckhé Tivaouane Mboro	Médina Dakhar	Koul - Médina Dakhar - Pékesse
			- Méouane	Méouane - Taïba Ndiaye
			- Niakhène	Nbayène - Ngandiouf - Niakhène - Thilmakha
			Pambal	Chérif Lo - Mont Rolland - Notto Gouye - Diama - Pire Gourèye
Ziguinchor	Bignona	Bignona Thionck-Essyl	Diouloulou	Diouloulou - Djignaki - Kafountine
			- Sindian	Djibidione - Oulampane - Sindian - Suelle
			Tendouck	Ballingore - Diégoune - Kartiack - Mangagoulack - Mlomp

			Tenghory	Coubalan - Niamone - Ouonck - Tenghory
	Oussouye	Oussouye	Cabrousse	Djemberring - Santhiaba Manjacque
			Loudia Ouoloff	Mlomp - Oukout
	Ziguinchor	Ziguinchor	Niaguis	Adéane - Boutoupa-Camaracounda - Niaguis
			Niassia	Enampor - Niassia

II – EVOLUTION ADMINISTRATIVE DU SENEGAL INDEPENDANT

1 – LA DECONCENTRATION

La déconcentration est une notion bien distincte. Elle vise à améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat en transférant certaines attributions administratives aux fonctionnaires locaux comme les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets. Ces autorités obtiennent désormais des pouvoirs qui leur sont propres. Avec la déconcentration, elles peuvent régler certaines questions à leur niveau sans s'adresser au pouvoir central.

2 – LA DECENTRALISATION

La décentralisation vise à donner aux collectivités locales (services régionaux, départementaux, communaux et conseillers ruraux) des compétences propres et distinctes de celles de l'Etat, à faire élire leurs autorités par la population et disposant d'un pouvoir juridique et d'une autonomie financière. La décentralisation rapproche le processus de décision des citoyens en favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité. On distingue en général :

- La décentralisation territoriale : elle permet à des représentants élus (conseillers régionaux ou ruraux) de régler des affaires administratives.
- La décentralisation technique : elle permet à des établissements publics à vocation spéciale comme les universités et les hôpitaux, de disposer d'une certaine autonomie administrative, avec leurs propres organes de décision (exemple conseil d'administration) et un budget autonome.

3 – LA PARTICIPATION RESPONSABLE

L'objectif visé dans cette réforme de 1972 est la participation responsable des populations. Elle permet aux populations de se concerter et de dialoguer

pour gérer leurs propres affaires. Cette volonté aboutit à la création des communautés rurales.

. Organisation administrative et territoriale du Sénégal

Avant la mise en place de la décentralisation, le Sénégal était doté d'une administration centrale et d'une administration territoriale et locale dite décentralisée : Le gouvernement est dirigé par le premier ministre chargé d'appliquer la politique définie par le chef de l'état. Les départements ministériels constituent la structure de base de l'administration centrale. *Les niveaux déconcentrés sont au nombre de 3 :*

- *Les régions (14) dirigées par un gouverneur et un conseil régional*
- *Les départements (3 par région) sont administrés par un préfet et un conseil départemental*
- *Les arrondissements (133 au total) sont placés sous l'autorité d'un sous préfet et un conseil d'arrondissement*

Tous les dirigeants sont nommés sur décret par le Président de la République.

2. La décentralisation

La décentralisation a été initiée dès le début de l'indépendance en 1960 dans le but de créer des autorités décentralisées et proches de citoyens. Les lois correspondantes sont en vigueur depuis 1996 mais le processus de mise en place des structures décentralisées débutait bien plus tôt avec l'élargissement en 1960 du statut de commune de plein exercice à toutes les communes et la création des communautés rurales en 1972 (loi n° 72-25 du 25-04-72. La gestion de ces dernières incombait alors aux sous préfets. La loi n° 90.37 du 8/10/90 l'a mise entre les mains des présidents de conseils ruraux. Au terme de cette évolution, l'ensemble du Sénégal comptait 48 communes et 320 communautés rurales, soit un total de 368 collectivités locales.

La suite du processus de décentralisation visait deux objectifs majeurs : *Premièrement, la mise en place d'un niveau intermédiaire entre les collectivités locales de base (communautés rurales et communes) et l'Etat.* La loi portant code des collectivités locales du 22-03-1996 confère aux dix régions du Sénégal un statut de collectivités locales dotées d'assemblées élues au suffrage universel et l'autonomie financière. A partir de cette date, l'organisation administrative se présente comme suit :

Niveaux décentralisés :

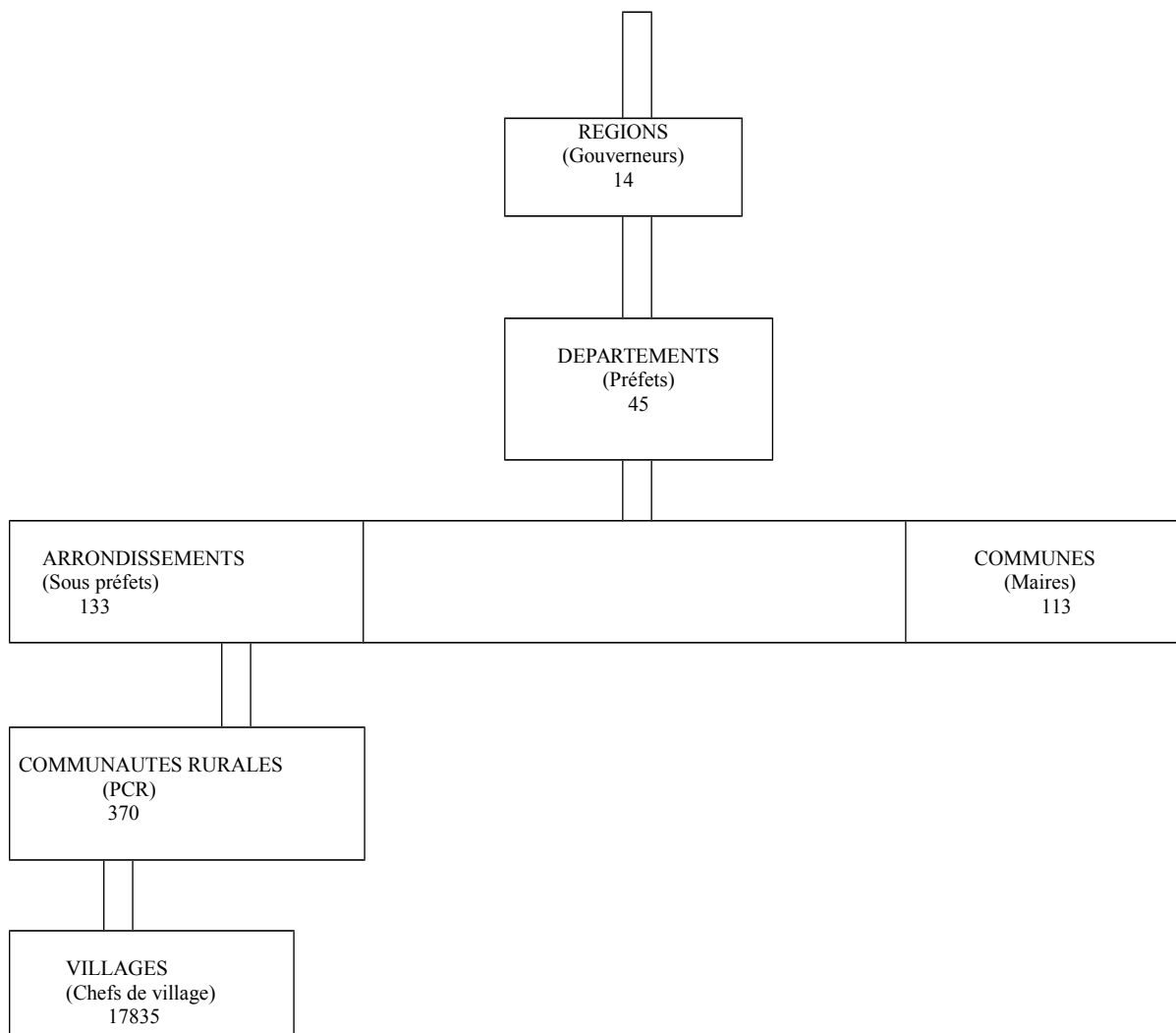
Les grandes communes peuvent être divisées par décret en communes d'arrondissement. Elles prennent alors la dénomination de « ville ».

La communauté rurale comprend un certain nombre de villages appartenant au même terroir et constitue l'échelon de participation des populations.

Le village constitué par la réunion de plusieurs familles en une seule agglomération est la cellule administrative de base

Niveaux décentralisés

ETAT



Aujourd'hui, le Sénégal est donc constitué de 543 collectivités avec deux niveaux de base et un niveau intermédiaire. *Le deuxième objectif était de substituer le contrôle de légalité à posteriori au contrôle d'approbation à priori, centralisé.* Par conséquent, le code des collectivités locales exclut explicitement la tutelle d'une collectivité locale sur une autre. En même temps de nouvelles compétences ont été transférées.

Selon l'article 5 alinéa 1 du code des collectivités locales « la détermination des compétences des régions, des communes et des communautés rurales relève de la loi » En application de cet article, la loi portant transfert des compétences du 22-03-1996 précise que les compétences de chaque niveau décentralisé en dressant une liste exhaustive.

CONCLUSION

Les divisions administratives du Sénégal ont régulièrement changé depuis l'indépendance. Ainsi la réforme de 1972 accorde un changement avec l'apparition de la communauté rurale qui permet à la population locale de participer à la gestion de ses propres affaires.

Evaluation :

- 1- Quand remonte le premier découpage administratif du Sénégal indépendant ?
- 2- Quel est le contenu de la réforme de 1972 ?
- 3- Quels sont les changements opérés dans le découpage administratif du Sénégal de 1976 à nos jours ?
- 4- Donnez la définition des notions suivantes :
 - Déconcentration
 - Décentralisation

Tableau analytique des compétences transférées aux régions, communes et communautés rurales

Compétences	Sous compétences Ou secteurs	Attributions de la Région	Attributions de la commune	Attributions de la communauté rurale
SANTÉ, POPULATION ET ACTION SOCIALE	Santé et Population	- Gestion, entretien et équipement des hôpitaux régionaux et départementaux - Gestion, entretien et équipement des centres de santé - Mise en œuvre de mesure préventive et d'hygiène	- Gestion, entretien et équipement des centres de santé urbains - Construction, gestion, entretien et équipement de postes de santé	- Construction, gestion, entretien et équipement de postes de santé, des maternités et case de santé
	Action sociale	- Participation de l'entretien et à la gestion de promotion et de réinsertion sociale - Organisation et gestion de secours aux nécessiteux	- Participation de l'entretien et à la gestion de promotion et de réinsertion sociale - Organisation et gestion de secours aux nécessiteux - Appui au financement de projets productifs pour les populations déshéritées	- Participation de l'entretien et à la gestion de promotion et de réinsertion sociale - Organisation et gestion de secours aux nécessiteux - Appui au financement de projets productifs pour les populations déshéritées
EDUCATION	Education	- Construction, équipement, entretien et maintenance des lycées, collèges et centres de formation professionnelle - Participation à la prise en charge du personnel d'appoint des lycées et collèges - Acquisition de manuels et de fournitures scolaires - Allocation de bourses et aides scolaires - Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges	- Construction, équipement, entretien et maintenance des écoles préscolaires, élémentaires et moyens. - Acquisition de manuels et de fournitures scolaires - Allocation de bourses et aides scolaires - Gestion et administration des écoles préscolaires, élémentaires et moyens.	- Construction, équipement, entretien et maintenance des écoles préscolaires, élémentaires et moyens. - Acquisition de manuels et de fournitures scolaires - Allocation de bourses et aides scolaires - Gestion et administration des écoles préscolaires, élémentaires et moyens.
	Alphabétisation	- Exécution des plans d'élimination de l'alphabétisme - Formation des formateurs et alphabétiseurs - Recrutement d'alphabétiseurs	- Exécution des plans d'élimination de l'alphabétisme - Formation des formateurs et alphabétiseurs - Recrutement d'alphabétiseurs	- Exécution des plans d'élimination de l'alphabétisme - Formation des formateurs et alphabétiseurs - Recrutement d'alphabétiseurs
	Promotion de langues nationales	- Maîtrise de la distribution fonctionnelle des langues du pays - Collecte et traduction des éléments de la tradition orale (contes, mythes, légendes) - Introduction des langues nationales à l'école - Organisation de concours en langues nationales - Mise en place d'infrastructures et d'équipements - Mobilisation des ressources	- Maîtrise de la distribution fonctionnelle des langues du pays - Collecte et traduction des éléments de la tradition orale (contes, mythes, légendes) - Introduction des langues nationales à l'école - Organisation de concours en langues nationales - Mobilisation des ressources	- Introduction des langues nationales à l'école - Promotion de la presse parlée et écrite en langues nationales - Collecte et traduction des éléments de la tradition orale (contes mythes, légendes) - Mise en place d'infrastructures et d'équipements

	Formation technique et professionnelle	- Recensement des métiers régionaux - Elaboration d'une carte scolaire régionale de l'enseignement technique - Appui de petits projets visant à créer de petits ateliers en mécanique auto, soudure, électricité, etc.	- Entretien et maintenance des centres et instituts de formation - Elaboration d'un plan communal d'insertion professionnelle des jeunes - Appui de petits projets visant à créer de petits ateliers en mécanique auto, soudure, électricité, etc.	- Entretien et maintenance des centres et instituts de formation - Elaboration d'un plan local d'insertion professionnelle des jeunes - Appui de petits projets visant à créer de petits ateliers en mécanique auto, soudure, électricité, etc.
Compétences	Planification	- Elaboration et exécution des plans régionaux de développement intégré - Coordination des actions de développement de la région - Réalisation avec l'Etat d'objectifs de développement	- Elaboration et exécution des plans d'investissement communaux - Réalisation avec l'Etat d'objectifs de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique	- Elaboration et exécution du plan local de développement (PLD) ou du PAGT de la communauté rurale
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Aménagement du territoire	- Elaboration du schéma régional d'aménagement du territoire en veillant à sa cohérence avec le plan national	- Avis sur le projet de schéma régional d'aménagement du territoire avant son approbation par l'Etat	- Avis sur le projet de schéma régional d'aménagement du territoire avant son approbation par l'Etat
URBANISME ET HABITAT	Urbanisme et habitat	- Approbation des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU)	- Elaboration de plans directeurs (PDU), des SDAU, des plans d'urbanisme de ZAC - Lotissement, extension, restructuration...	- Elaboration de PDU, de SDAU, des plans d'urbanisme de ZAC - Lotissement, extension, restructuration - Délivrance de permis de construire
CULTURE	Culture	- Promotion, épanouissement et développement des activités culturelles - Surveillance et suivi de l'état de Conservation des sites et monuments historiques - Organisation de journées ou de manifestations culturelles, traditionnelles et de concours littéraires et artistiques - Création et gestion de centres socioculturels et de bibliothèques	- Conservation des sites et monuments historique - Surveillance et suivi de l'état de Conservation des sites et monuments historiques - Organisation de journées ou de manifestations culturelles, traditionnelles et de concours littéraires et artistiques - Création et gestion de centres socioculturels et de bibliothèques	- Conservation des sites et monuments historique - Surveillance et suivi de l'état de Conservation des sites et monuments historiques - Organisation de journées ou de manifestations culturelles, traditionnelles et de concours littéraires et artistiques - Création et gestion de centres de lecture et d'animation culturelle - Collecte de la tradition orale
JEUNESSE ET SPORT	Jeunesse, sport et loisir	- réalisation d'infrastructures sportives - Assistance aux ASC - Gestion du personnel sportif - Promotion, administration, entretien, organisation et contrôle des activités physiques et sportives	- Promotion et animation du sport et des activités de jeunesse - Gestion des stades municipaux, arènes... - Assistance aux ASC en participant à leur équipement - Organisation des compétitions	- Promotion et animation du sport et des activités de jeunesse - Gestion des stades ruraux et autres - Assistance aux ASC - Organisation des compétitions
ENVIRONNEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	Environnement et gestion des ressources naturelles	- Gestion, protection et entretien des forêts et des zones protégées - Gestion des eaux continentales à l'échelle régionale - Création de bois, forêts et zones protégées - délivrance de permis de chasse et de défrichement	- Gestion des déchets, lutte contre l'insalubrité, la pollution et les nuisances - délivrance de permis de chasse et de défrichement au plan communal - Elaboration des plans régionaux d'action pour	- Gestion des déchets, lutte contre l'insalubrité, la pollution et les nuisances - délivrance de permis de chasse et de défrichement au plan local - Elaboration des plans régionaux d'action pour

		- Elaboration des plans régionaux d'action pour l'environnement - Lutte contre les feux de brousse - Répartition des quotas régionaux d'exploitation forestière entre les communes et les communautés rurales	l'environnement - Lutte contre les feux de brousse - Opération de reboisement - Protection des ressources en eau souterraines et superficielles	l'environnement - Lutte contre les feux de brousse - Opération de reboisement - Gestion des sites d'intérêt local - Création des bois et d'aires protégées
--	--	---	---	---

Taxonomie de bloom

Liste des verbes d'action à usage pédagogique pour les domaines cognitif et affectif.

Domaine cognitif

1 – Connaissance : définir, décrire, identifier, désigner, énumérer assortir, nommer, esquisser, reproduire, choisir, formuler.

2 – Compréhension : couvrir, défendre, distinguer, estimer, expliquer, donner de l'extension, généraliser donner des exemples, impliquer, paraphraser, prédire, préparer, relater, montrer, résoudre, employer.

3 – Application : changer, compter, démontrer, découvrir, manipuler, modifier, agir, prédire, relater, montrer, résoudre, employer.

4 – Analyse : analyser, faire un diagramme, différencier, discriminer, distinguer, identifier, illustrer, impliquer, esquisser, signaler, relater, choisir, séparer, subdiviser.

5 – Synthèse : ranger par catégories, combiner, composer, créer, concevoir, imaginer, expliquer, produire, modifier, organiser, planifier, remettre en ordre, récrire, résumer, dire, écrire.

6 – Evaluation : apprécier, estimer, comparer, conclure, faire contraster, critiquer décrire, discriminer, expliquer, justifier, interpréter, relater, résumer, soutenir.

Domaine affectif

1 – Réception : demander, choisir, décrire, suivre, donner, soutenir, identifier, assigner, nommer, être diriger vers, faire un choix de, dresser, répliquer, employer.

2 – Réponse : répondre, aider, obéir, se confirme, discuter, accueillir, étiqueter, accomplir, pratiquer, présenter, lire réciter, rapporter, donner son opinion, choisir, dire, écrire.

3 – Valorisation : compléter, décrire, différencier, expliquer, suivre, formes, initier, inviter, s'associer, justifier, proposer, lire donner son opinion, faire choix de, partager, étudier, faire.

4 – Organisation : adhérer, changer, organiser, combiner, comparer, compléter, défendre, expliquer, généraliser, identifier, intégrer, modifier, demander, ranger, préparer, relater, synthétiser.

5 – Caractérisation par un système de valeurs : agir, discriminer, montrer, influencer, chercher à entendre, modifier, accomplir, pratiquer, proposer, qualifier, demander, revoir, résoudre, servir, employer, vérifier.

Recevoir – répondre – valoriser – organiser – caractériser (par un système de valeurs) sont des expressions qui peuvent convenir pour exprimer des attitudes attendues.

B.S. BLOOM, KRATHWOHL, Taxonomie des objectifs pédagogiques, Tome II, Trad. M. Lavallée, Montréal.

A suivre le reste du Programme dans le document original